

Le journal

dérailleur

L'heuro VELO

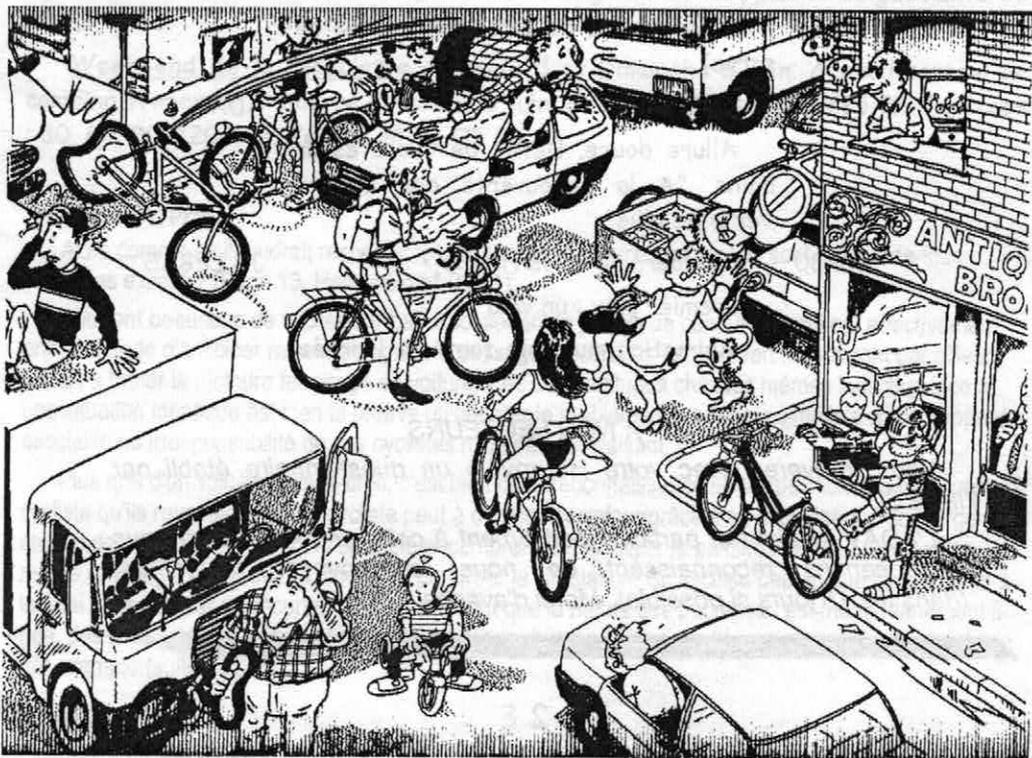
Numéro 26

Mai-Juin 99

9^{ème} Très Grande Vélofête

Samedi 5 Juin

RDV 13h15, bd JB Lebas, Lille





Agenda

Spécial Fête du vélo

Samedi 5 juin 1999:

L'ADAV vous invite à sa 9ème TGV:

"A la Découverte des Espaces Verts de Lille"
en collaboration avec l'Association JB Lebas Lille.

Programme de la journée:

- | | | |
|--------------|---|----------|
| 10h00 -19h00 | Marché aux fleurs | JB LEBAS |
| Dès 13h00 | Inscription au concours de vélos fleuris sur place. Fleurissement possible des vélos sur place | JB LEBAS |
| 13h20 | Présentation de vélos électriques et transformation d'un vélo en vélo électrique par la société Mobelec | ADAV |
| 13h25 | Présentation de vélos taxis (sous réserve). | |
| 13h40 | DÉPART
Allure douce. Défilé de cyclistes urbains. "A la découverte des Espaces Verts de Lille" | ADAV |
| 16h30 | Concours de vélos fleuris
Premier prix : un vélo
Animation musicale toute la journée. | JB LEBAS |

A NOS LECTEURS

Vous trouverez avec votre Heurovélo un questionnaire établi par l'IFRESI:

L'ADAV soutient et participe activement à cette enquête, aussi nous vous serions reconnaissants de nous la renvoyer rapidement (dans les 15 jours si possible). Merci d'avance.

Dimanche 6 juin 1999:

Tous à Cassel 4ème Cycloton 65 kms entre Lille et Cassel organisé par les P'tits Frères des Pauvres - Equipement à prévoir: vélo en bon état, matériel de réparation, Port du casque recommandé, coupe vent. 2 villages étapes (restauration rapide et boissons) Nieuwerkerke et Boeschoepe Inscription : 50 ff - Renseignements Jocelyne Picard Les p'tits Frères des Pauvres 24, rue Jean Moulin BP 89 - 59 028 Lille cedex -Tél 03 20 74 01 02. Rendez-vous à 8h30 au champ de Mars à Lille. Départ 9h00 précise, (Retour en bus prévu pour les participants).

Rallye des clochers -Accueil au restaurant scolaire, place de l'Eglise Toufflers à partir de 6h30 (clôture des inscriptions vers 9h30) - Clôture 14h30 - Inscription 22f. Parcours 45 - 80 - 120 km. Club des Randonneurs de Toufflers - Renseignements: 03 20 80 40 07.

Fête du Vélo à Malo - Distances proposées 35 km (départ à 9h00) - 80 km (départ à 8h00) - 100 km (départ 7h30) - Départ Place de Turenne - Malo - Dunkerque -Renseignements:
03 28 25 35 38.

Fête du vélo à Bois Grenier : Rallye 20 kms par équipe de 4 à 6 personnes - Familiales et ludiques avec jeux, Enigmes - Inscription gratuite. Départ: complexe Sportif de Bois Grenier, sur la route de Radinghem-en-Weppes. Renseignements 03 20 77 71 65.

Week-end de la Bicyclette . Samedi 5 et Dimanche 6 juin. Accueil: terrain de camping Wimereux - Clôture dimanche 6 juin 99 à 14h00. Inscription 15 ff . Parcours : 30, 60, 90, 120 kms. Tél: 03 21 32 05 84.

Eh! Dewavrin

Alors comme ça il faudrait respecter les feux tricolores parce que les lois sont des garde-fous contre les excès" ? (Page 13, Heurovélo n° 20-21)

Pourtant beaucoup de cyclistes urbains possédant le permis de conduire et qui ont effectivement pris l'habitude d'anticiper raisonnablement le passage de certains feux au vert ne songent par ailleurs jamais à brûler le moindre feu rouge en voiture. Ces deux attitudes chez les mêmes individus face à une situation identique est bien la preuve qu'aborder le problème sous l'angle simpliste d'une supposée asocialité ou irresponsabilité de ces cyclistes n'est pas satisfaisant.

Plus que d'un vulgaire passe-droit, c'est bien de la reconnaissance de la spécificité du déplacement cycliste qu'ils revendiquent. Un cycliste peut à certains carrefours grâce à sa faible inertie, son large champ de vision et surtout son très faible encombrement, anticiper le passage du feu au vert, sans mettre en danger la vie de quiconque, ni perturber la circulation. Un cycliste peut même parfois avoir à le faire pour assurer sa sécurité: profiter, pendant que la meute des bagnoleux est momentanément figée, des quelques instants de répit pour aborder seul un endroit particulièrement dangereux, un virage par exemple.(suite au dos)

Les prochaines Manifest'actions

- Manifest'Action le 5 juin à Tourcoing

Rendez-vous à 14h00, place du Blanc-Seau. Relance du Groupe Travail Vélo et circuit de découverte des aménagements existants ou à créer. Renseignements au 03 20 86 17 25

- Manifest'Action le 26 juin à Lezenne

Rendez-vous à 14h30 à la place de l'Eglise pour une découverte et une remise en cause des pénétrantes qui s'avèrent inexistantes ou non entretenues.

Dynamobile 1999: du samedi 17 au dimanche 25 juillet

Trajet: Bruxelles - Paris

Retour en train + vélo si les négociations avec les Chemins de fer aboutissent à des conditions satisfaisantes. Sinon, ce sera par la route.

Les étapes d'une cinquantaine de kilomètres rendent ce voyage à vélo accessible au plus grand nombre.

Plus qu'un voyage actif et sportif, ce circuit permettra d'entrer en contact avec la population et la vie locale et de promouvoir le vélo comme mode de déplacement.

Renseignements: Florence Dekoster, rue de Mérode, 303 B-1190 Bruxelles (Tél/Fax: 00 32 2 539 18 74, Email: dynamobile@hotmail.com)



Dynamobile '99

(suite de la page 3)

Si un cycliste doit respecter systématiquement tous les feux rouges, c'est uniquement pour éviter de payer l'amende disproportionnée d'un automobiliste (600 à 900 F). C'est la seule "bonne" raison.

Quelle influence sur les enfants? Deux solutions: soit on leur fait réciter le catéchisme prêché par les missionnaires blancs de l'automobile (toujours indécentement inquiets pour notre sécurité), soit on les invite à faire preuve d'esprit critique, ce qui ne signifie pas qu'on les encourage à brûler les feux. Quand des les techniciens inventeront le panneau "Cycliste, nettoie mon pare-brise!", verra-t-on Jean Dewavrin se déplacer en permanence avec un seau et une éponge accrochés au guidon parce que "les lois sont des garde-fous contre les excès"?

(Publié avec l'accord et une promesse de réponse de l'intéressé)

A la C.U.D.L, le P.D.U est sur les rails

Un calendrier arrêté.

Selon la loi sur l'air, les P.D.U doivent être définis pour l'an 2000. Dans la CUDL, le calendrier est le suivant: en ce moment consultation auprès des communes. Chaque commune peut si elle le souhaite mettre en place une consultation informelle auprès de ses habitants. N'hésitez donc pas à inviter le maire de votre ville à le faire. écrivez-lui pour lui faire part de vos propositions concrètes pour votre commune.

Juin 1999 vote par le conseil de communauté de la délibération sur le PDU.

Pendant ce temps, l'ADAV continue à agir pour améliorer la "charte pour les piétons et les cyclistes". Nous avons formulé (et parfois reformulé) les propositions suivantes:

❶ Ne pas créer de long terre-plein central en "dur" quand la largeur des

voies est inférieure à 4,5 mètres (sinon ce sont les cyclistes qui font office de ralentisseurs vivants en obligeant les automobilistes à les frôler ou les camions ou bus à les suivre à 10 km/h).



Concession: on admettra de tels refuges uniquement sur une distance de quelques mètres uniquement sur les espaces concernés par un passage pour piétons tout en faisant remarquer qu'en principe, quand un piéton a commencé à traverser, les véhicules automobiles devraient s'arrêter. Un tel aménagement admet donc de fait le non-respect du code de la route!!

❷ Lorsque la largeur de la voie est insuffisante pour créer une bande cyclable de chaque côté, on s'efforcera de réduire la largeur des voies par le centre sous forme d'un

marquage peint mais surtout pas en "dur". Ce type d'aménagement constitue de fait une voie de dépassement des vélos

❸ Quand la voie ne comporte pas d'intersection à droite, préférer l'ordre suivant: voie de circulation + stationnement des voitures + bande cyclable.

Analyse: en séparant la bande par du stationnement, on évite le stationnement sur les bandes, on protège les cyclistes de l'ouverture des portières.

❹ Autoriser l'emprunt des transports en commun avec son vélo aux heures creuses. Aménager progressivement les rames du VAL à cet effet (en supprimant par exemple les 4 sièges de fin de rame).

L'ADAV propose le principe suivant "avant 7 heures, après 20 heures, 7 jours sur 7, j'emmène mon vélo dans le métro"

Analyse: Ne nous attendons pas à voir les métros envahis par les vélos.

La mesure mettra du temps à être connue et pratiquée. Par la suite, l'expérience pourra être étendue aux tramways et peut-être aux bus.

Nous souhaitons la gratuité du transport du vélo. A Strasbourg, alors qu'initialement cela coûtait un ticket supplémentaire, la Communauté Urbaine de Strasbourg a accordé la gratuité du transport du vélo.

A ce sujet, nous nous étonnons de ce que, interrogée sur ce point par Monsieur Cucheval le 25 mars 1999, Madame Gantier ait répondu "qu'il est aujourd'hui interdit de monter un vélo dans le métro et que la levée de l'interdit mérite réflexion." De nombreuses villes ont en effet depuis longtemps dépassé le stade de la réflexion et en sont au stade de l'expérimentation avancée. Monsieur Astier lui même s'est dit prêt à lancer l'expérience. Qu'attends Lille pour franchir ce cap?

⑤ La bande cyclable à contresens doit pouvoir ne faire qu'un mètre 20 de

large : fixer comme base minimale 1 mètre cinquante nous paraît excessif.

⑥ J'ajoute une proposition de modification de la charte qui n'a pas été développée lors de la réunion : il est capital que lors de la réalisation de "zones 30", on n'impose pas aux cyclistes les mêmes chicanes qu'aux automobilistes. Dans un souci de sécurité (croisement parfois dangereux avec les automobilistes) et de promotion du vélo (rapidité nécessaire de ce mode de déplacements), il est essentiel de maintenir des trajectoires rectilignes pour les piétons et les cyclistes.

⑦ Dernière proposition non évoquée lors de notre réunion: il est nécessaire que les rues accordent trois mètres de trottoirs aux piétons (2 mètres d'un côté et un mètre de l'autre, de préférence à deux fois 1,50 mètres) pour offrir au moins un trottoir confortable à ces usagers.

Nous avons également transmis une proposition

d'aménagement de pistes cyclables envoyée au Conseil Général en novembre 1996 afin de les mettre en cohérence avec le "schéma directeur vélos".

En marge des débats...

Le vendredi, 23 avril, Monsieur Gayssot, ministre de l'équipement, des Transports et du Logement était venu à Lille pour intervenir sur le thème "habiter, se déplacer... vivre la ville". Sur le carton d'invitation, on pouvait lire "parking : Bd des Ecoles". En revanche, aucune mention ne figurait pour inciter les invités à se rendre à cette réunion par les transports collectifs.

Où sont les "intégristes"

Monsieur Pierre Mauroy a eu cette phrase qui visait sans doute l'ADAV. Dans le même temps il a défendu la voiture comme "objet de liberté". Les débats sur le PDU et sur les déplacements ont ce mérite : ils finissent par

obliger nos interlocuteurs à se découvrir.

On savait Monsieur Mauroy très frileux sur le dossier du vélo en ville puisqu'en octobre 1997 il s'était déclaré favorable à l'organisation d'une journée sans voitures et que quelques mois plus tard, il avait refusé la proposition du ministère d'organiser une telle manifestation en septembre 1998.

Cette fois, il vient de stigmatiser les "intégristes du vélo" et de promouvoir la voiture comme "instrument de liberté". liberté de polluer, d'empêcher de dormir les riverains de grands axes, de priver les enfants et personnes âgées de leur autonomie, d'encombrer, de tuer, de défigurer villes et paysages. Les intégristes ne sont pas ceux que l'on croit.

Et si à la prochaine réunion P.D.U, chacun des présents répondait à la question : "*Quand avez-vous circulé pour la dernière fois : à pied, à vélo, en voiture, en train et par les transports en commun?*"

On s'apercevrait que les membres de l'ADAV roulent aussi en voiture (qu'elle leur appartienne ou qu'elle soit louée) et utilisent souvent les transports en commun, bref sont "multi-modaux". On pourrait peut-être constater que ceux qui dénoncent les "intégristes du vélo" sont souvent des "intégristes de la voiture".

Les vélos provoquent des bouchons à Armentières

Voir les "Brèves de Jean, page 10)

C'est pourtant le contraire qui se produit : plus on facilite l'entrée des villes aux automobilistes, plus ils seront nombreux et plus la circulation sera difficile.

Les élus vivent dans l'illusion qu'en multipliant les voies de circulation là où il y a des bouchons on supprimera ces mêmes bouchons... alors qu'on ne fera que les déplacer un peu plus loin. C'est ainsi que les bouchons de la RN 41 se déplaceront à l'entrée de l'autoroute une

fois que la mise à deux fois deux voies sera effectuée. Mais rassurons nous un projet de 2 fois trois voies sur l'autoroute A25 est déjà étudié!! Il faudra alors faire passer la partie à 3 voies à 4 voies, élargir le boulevard Périphérique au sud de Lille...pendant ce temps là on parle de Plans de Déplacements Urbains visant à réduire la place de la voiture...

Pour limiter les voitures en ville, supprimons du stationnement.

L'INRETS, à partir d'une enquête effectuée en collaboration avec l'INSEE a analysé les effets de la mise à disposition d'un stationnement au travail dans le centre-ville.

Si du stationnement existe pour les automobilistes, 80 % des salariés viennent travailler en voiture. Dans le cas contraire, ils ne sont plus que 40% (31% viennent alors à pied ou à vélo et 29 % par les transports en commun).

A suivre...

D.D.E : le dialogue est renoué

Le temps du mépris

La DDE n'a guère apprécié sa dernière place au palmarès 98. Elle a encore moins apprécié le détournement d'un message affiché à l'occasion des travaux du B.P Est : excédé par les interruptions d'itinéraires, un cycliste membre de l'ADAV avait remplacé le "nous vous remercions pour votre compréhension" par "nous vous méprisons pour votre compréhension".

Monsieur, Jean-Louis Bernard, nouveau directeur adjoint de la DDE nous a assuré que ce sentiment ne prévalait en rien. Il nous a même reçus pour nous écouter au sujet des grands dossiers d'aménagements routiers.

Toutefois, lors de cette réunion, agacé par les remarques Ô combien pertinentes, mais forcément précises de Christian Desfontaines -en ville, un cycliste parcours des courtes distances-, notre interlocuteur nous a lancé "on ne va pas s'amuser à pointer tous les carrefours qui posent problèmes aux piétons, aux cyclistes ou aux chiens."

On veut bien croire que cette assimilation des piétons et des cyclistes à des animaux soit involontaire et qu'il serait excessif d'y lire une quelconque marque de mépris... on est aussi en droit de se demander si elle ne révélerait pas la pensée profonde de la DDE...



Ce n'est pas moi, c'est lui

Lors de cette même rencontre, nous avons évoqué la requalification du B.P. Est. Nous avons appris avec consternation que, du fait de la mairie de Lille, tout était joué et que la DDE n'avait pas le pouvoir de modifier quoi que ce soit. Or, nous n' avons absolument pas été consultés sur ce dossier avant toute prise de décision. Nous avons pourtant formulé le vœu de la réalisation d'une piste cyclable joutant le trottoir et d'une bande cyclable : l'une pour les cyclistes "tortues", l'autre pour les "lièvres"... Cet avis a d'ailleurs été approuvé par le Conseil Communal de Concertation de la ville de Lille. Mais aux dernières nouvelles, nous n'aurons qu'une bande cyclable de chaque côté joutant un stationnement de voitures. Nous avons

demandé l'élargissement de cette bande cyclable pour éviter les problèmes d'ouverture de portières, on nous a répondu que le projet n'était plus modifiable... même pour 25 centimètres.

Au fait, il ne s'agit pas en rien d'un problème de place puisque l'ancien BP Est accueillera un terre-plein central de 9 mètres de large. On aurait pu utiliser une partie de cet espace disponible pour mettre en œuvre notre projet et offrir une promenade boisée agréable aux piétons et aux cyclistes.

La veille, le Groupe Travail Vélo de la ville de Lille réuni en Mairie apprenait que ce projet n'était plus modifiable... du fait de la DDE.

Sur ce dossier, on ne nous méprise peut-être pas, mais on se moque gentiment de nous !!

DDE: De Doux espoirs?

La section 7 de la Voie Rapide Urbaine va traverser Roubaix. Le projet actuellement en discussion ne prévoit rien de sérieux pour les vélos. Je cite le document de la DDE "actuellement les circulations cyclistes ne sont pas reprises sur les aménagements spécifiques. Sur la nouvelle voie, les cyclistes seront autorisés à emprunter les voies usuelles boulevard et contre-allées. Enfin selon les disponibilités d'emprise, des aménagements pour les circulations cyclistes ont été prévus."

Une piste cyclable bidirectionnelle sera réalisée au nord du canal de Roubaix, mais rien de "continu" n'est prévu

au sud; il n'y aura que des tronçons cyclables et ce au mépris de la loi sur l'air.

Nous avons demandé à ce que la largeur des voies consacrées aux voitures passe de 3,50 mètres à 3 mètres voire à 2 mètres 75 pour permettre la création d'un bande cyclable au sud et ne pas obliger les cyclistes circulant sur cette rive à traverser deux fois le canal ou à exposer leur vie en déboîtant sur la voie rapide. Notre demande va être étudiée.

RN 41: la justice tranchera

En ce qui concerne le dossier de la RN 41 et de ses multiples coupures, la DDE attend le jugement du Tribunal Administratif qui sera rendu le mardi 1er juin avant d'envisager toute modification du projet. Quelques aménagements sont toutefois étudiés (raccourcis aux ronds-points, rampe d'accès cyclable favorable à l'échangeur d'Hallennes). Le principe de l'absence de bordures à l'entrée des pistes cyclables a été accepté.

Perspectives...

Nous avons tendance à reprendre espoir, d'autant qu'une nouvelle réunion a été fixée le mercredi 16 juin à 14 heures pour faire le point sur ces deux derniers dossiers. Rappelons-nous toutefois que les réunions avec Monsieur Tapadinhas, prédécesseur de Monsieur Bernard (qui avait même effectué une visite sur le terrain à vélo) n'avaient strictement rien donné de concret!

Les brèves de Jean.

Armentières

Un maire hostile au vélo.

Monsieur Haesbrouck, le Maire d'Armentières émet des doutes sur l'utilité d'installer des aménagements cyclables. D'après lui, ces aménagements empiétant sur la voirie créeraient des bouchons. Mais alors, pourquoi la Hollande, avec un important réseau cyclable, n'est-elle pas submergée d'embouteillage?

Pourquoi la commune de Villeneuve d'Ascq fait-elle tant d'efforts pour le vélo? Il serait bon que les maires de la CUDL communiquent davantage entre eux. Je souhaite, qu'à l'avenir, cet élu fasse preuve d'une ouverture d'esprit plus large (pour laisser une place pour les cyclistes).

Mons en Baroeul.

Rue Parmentier (Acte III)

Un superbe marquage au sol pour délimiter zone de stationnement voiture et milieu de la chaussée est apparu (entre la place de la République et la rue des Bas Jardins) par contre, Boulevard Napoléon 1er, malgré moult demandes, aucune bande cyclable n'a été créée. Les voies sont pourtant larges : 5 mètres chacune.

A Mons, même la peinture ne s'occupe que des voitures!

Lille

Décidément tout évolue!

La voiture, ça tue, ça pue, ça pollue, ça encombre et éventuellement, ça rend nerveux. Monsieur Mauroy a dit "la voiture est l'expression même de la liberté". Donc, la liberté tue, pue, pollue, encombre et éventuellement, rend nerveux. Mince, moi qui croyait que la liberté s'arrêtait là où commençait celle des autres.

Retour d'expérience.

Dans un commerce de Villeneuve d'Ascq, les doubles de clés des antivols en U "Trelock Eco" ont tendance à "disparaître". Conséquence parmi nos adhérents:

- l'un s'est fait voler un vélo, en retrouvant l'antivol intact,
- l'autre s'est fait voler l'unique clef et doit se résoudre à détruire son anti-vol.

Nous vous rappelons qu'il est possible de commander des accessoires pour les cyclistes et leurs véhicules non polluants préférés.

Le catalogue "VELOBOUTIQUE" et quelques articles en démonstration sont visibles à l'ADAV.

Les P'tites Annonces.

A vendre

☞ Vends vélo ville cadre homme 10 vitesses -

350 F Renseignements au: 03 20 86 17 25

☞ Vends vélo ville cadre dame monovitesse - 300 F

Renseignements au: 03 20 86 17 25

☞ Vends Vélo ville cadre homme 10 vitesses 350 F

Renseignements au: 03 20 86 17 25

☞ Vends Vélo cadre homme 10 vitesses - 300F

Renseignements au: 03 20 86 17 25

A louer

☞ Loue remorque à 1 roue, extra légère

- 50 F le week-end
- 100 F la semaine

Renseignements au 03 20 05 19 41

Bulletin d'adhésion à l'ADAV

1. J'adhère ou renouvelle mon adhésion (Heurovélo inclus) pour 1998 en tant que:

- Membre actif simple 80 F
 Etudiant ou chômeur 40 F
 Couple et famille..... 150 F
 Membre de soutien..... 150 F minimum

2. Je soutiens l'ADAV par un don (adhésion non incluse) de F et demande un reçu fiscal

3. Je désire participer aux activités de l'ADAV (préciser éventuellement)

4. Je désire **uniquement recevoir l'Heurovélo** et verse 40 F pour 4 numéros

Mme Mlle M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Email:.....

Profession :

Date de naissance (facultatif) :

(Règlement par chèque à l'ordre de l'ADAV ou paiement en espèces)

23, Rue Gosselet - 59000 LILLE.

L'OURS

« L'Heurovélo, journal dérailleur »

est édité par l'Association Droit au Vélo (ADAV),
23 rue Gosselet 59000 LILLE.

Tél: 03 20 86 17 25 Fax: 03 20 86 15 56.

Numéro 26, 10F le numéro.

Directeur de la publication: Jean-Pierre Ver-
hille. CPPAP en cours. ISSN 125 10602.
Imprimé par nos soins à 500 exemplaires

Agenda.....	2
Spécial Fête du vélo.....	2
Les prochaines Manifest'actions	4
Dynamobile 1999.....	4
A la C.U.D.L, le P.D.U est sur les rails	5
D.D.E : le dialogue est renoué	8
Les brèves de Jean.....	10
Les P'tites Annonces.....	11
A vendre	11
A louer	11

sommaire

A.D.A.V.
23 rue Gosselet
59000 Lille

